



Les bonnes pratiques dans la prévention des risques pour les jeunes travailleurs — Résumé d'un rapport ⁽¹⁾

Introduction

Les jeunes courent plus souvent le risque de se blesser sur leur lieu de travail pour toute une série de raisons. Manque d'expérience et de maturité, manque de conscience des risques et compétences et formation insuffisantes, ils ne connaissent parfois pas leurs droits ainsi que les devoirs des employeurs en matière de santé et de sécurité, et ils hésitent parfois à parler des problèmes et souhaitent satisfaire leur nouvel employeur. Il convient dès lors de les placer dans des emplois sûrs et adaptés à leurs compétences ainsi qu'à leurs aptitudes mentales et physiques, et de leur offrir une formation de même qu'un encadrement appropriés.

Pourtant, la majorité des risques pour la santé et la sécurité au travail (SST) peuvent être évités, qu'ils concernent des jeunes ou des travailleurs plus âgés, en appliquant les principes d'évaluation des risques et en mettant en place les mesures préventives nécessaires. Par ailleurs, en veillant à la sécurité des jeunes travailleurs et en les formant suffisamment, les employeurs peuvent tirer parti de leur énergie et de leur motivation tout en favorisant une culture de la prévention. Afin d'encourager l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, l'Agence a produit un rapport sur les bonnes pratiques dans la prévention des risques pour les jeunes travailleurs.

Une stratégie afin de protéger les jeunes travailleurs

L'illustration 1 présente un modèle de SST pour les jeunes travailleurs, composé d'une stratégie bilatérale afin de lutter contre les risques pour la SST auxquels ils s'exposent. Il faut promouvoir une culture de la prévention parmi les nouvelles recrues, mais aussi à tous les niveaux de l'enseignement. À côté des mesures réglementaires visant à améliorer le travail et les lieux de travail, les États membres préparent et mettent en œuvre des politiques et des pratiques dans le domaine de l'enseignement afin d'intégrer la question des risques et de la SST dans l'enseignement et la formation professionnelle.

Illustration 1: Modèle de SST pour les jeunes travailleurs



Action au niveau des politiques et des programmes

La prévention des accidents et des maladies chez les jeunes travailleurs commence au niveau des politiques, avec la rédaction de textes de loi et la promotion de programmes et de campagnes. La législation nationale et européenne ⁽²⁾ oblige les employeurs à s'intéresser tout particulièrement aux mineurs et aux plus jeunes travailleurs et souligne à quel point il importe de créer une culture de la sécurité; c'est là un bon point de départ pour réduire les risques pour la SST chez les jeunes travailleurs.

Les programmes innovants et autres campagnes axés sur la sécurité des jeunes travailleurs sont déjà nombreux. Ces programmes devraient viser une coopération plus étroite avec les secteurs et les entreprises afin de mieux

⁽¹⁾ Preventing risks to young workers: policy, programmes and workplace practices (<http://osha.europa.eu/publications/reports/TE3008760ENC/view>).

⁽²⁾ La directive 94/33/CE du Conseil s'applique aux travailleurs de moins de 18 ans.

mettre en œuvre les innovations au niveau du lieu de travail. Il est également important de faire comprendre aux entreprises que des travailleurs sains et informés sont l'investissement le plus important pour l'avenir. Les États membres doivent veiller à ce que les programmes et campagnes de SST axés sur les secteurs où les jeunes sont nombreux, comme la coiffure et les centres d'appels, intègrent une dimension «jeunes».

Enseignements tirés des interventions sur le lieu de travail et de la formation professionnelle

Le rapport présente des exemples d'actions efficaces visant à prévenir les risques pour les jeunes travailleurs. Beaucoup de ces exemples sont des initiatives de formation et de mentorat, et il est important de souligner le fait que ces formations ont été prodiguées dans des organisations dotées d'un bon système de gestion de la SST afin de prévenir l'exposition des jeunes travailleurs aux risques. La formation n'est qu'une composante de leur système de gestion de la SST.

La participation au projet des autres membres du personnel sur le lieu de travail est considérée comme indispensable, de même que la coopération avec certaines parties prenantes, comme les établissements de formation, les inspections du travail et les syndicats. Les études de cas sur le lieu de travail font également apparaître un possible retour sur investissement dans les jeunes travailleurs: non seulement la formation à la SST enrichit les jeunes travailleurs proprement dits, mais elle peut aussi améliorer la perception des risques pour la SST parmi l'ensemble des travailleurs.

Facteurs de réussite dans la formation

Les exemples de formation examinés dans ce rapport font apparaître un certain nombre de facteurs de réussite communs, à savoir:

- intégrer une dimension liée à la jeunesse dans toutes les actions de prévention;
- engagement de la part de la direction en faveur de mesures axées sur la SST afin de protéger les jeunes;
- offrir des formations sur le lieu de travail dans le cadre de la gestion globale de la sécurité afin de prévenir les risques sur le lieu de travail et de veiller à ce que les jeunes travailleurs n'exécutent que des tâches conformes à leurs aptitudes mentales et physiques sous une supervision appropriée. La formation seule ne suffit pas pour réduire les risques;
- actions et interventions de base en matière d'évaluation des risques, et faire en sorte que les actions soient mises en œuvre, contrôlées et passées en revue;
- offrir des formations dans le cadre de mesures d'exécution visant à rendre l'environnement de travail sûr et sain pour les jeunes travailleurs, leur proposer des emplois adaptés à leur âge, à leurs capacités et à leur expérience et assurer une supervision appropriée;
- consultation et participation active des jeunes travailleurs;
- tirer des leçons de l'intégration de la SST dans l'enseignement est important, car certaines recommandations concernant l'enseignement efficace de la SST dans les écoles sont également valables pour le lieu de travail, par exemple:
 - définir des objectifs d'apprentissage précis axés sur le développement des compétences,
 - concilier théorie et pratique,
 - utiliser des ressources et méthodes d'enseignement adaptées,
 - les superviseurs, mentors et formateurs doivent être formés dans leur fonction et dans la SST,

- faire de la SST un volet à part entière d'autres formations initiales,
- développer des partenariats — au niveau du lieu de travail, cela comprend des partenariats avec des agences de placement temporaire,
- tenir compte des emplois «féminins» et «masculins»,
- assurer un lien étroit avec la vie professionnelle;
- efficacité du recours à des pairs, notamment des jeunes travailleurs plus expérimentés, et s'adresser à des travailleurs plus âgés, plus expérimentés, pour jouer le rôle de mentors. Cette approche constitue une expérience positive pour les nouveaux collègues comme pour les plus anciens;
- utiliser des méthodes d'apprentissage actif, participatif, par exemple dans lesquelles les jeunes apprennent à reconnaître les dangers et examinent et résolvent de véritables problèmes professionnels et, si possible, le font sur de vrais lieux de travail;
- utiliser des vidéos ou des méthodes basées sur la réalité virtuelle dans lesquelles l'accès aux vrais lieux de travail n'est pas possible ou pour prouver l'existence de situations à risque élevé;
- recourir à des concours ou à d'autres formes de reconnaissance pour encourager les gens à travailler sur des projets en faveur de la SST ou faire la preuve de compétences en SST;
- introduire les résultats de ces travaux d'étudiants dans le processus réel d'évaluation et de prévention des risques sur le lieu de travail, ce qui rend l'exercice intéressant pour les jeunes et utile pour les employeurs;
- relier la formation à l'acquisition d'un diplôme reconnu ou à d'autres éléments témoignant de la réalisation professionnelle que les stagiaires peuvent ajouter à leur CV et qui améliorent leur employabilité;
- pour les programmes, adopter une approche holistique associant des activités dans les écoles et dans les instituts de formation afin d'améliorer la prévention dans les entreprises;
- faire de la SST une partie intégrante des qualités nécessaires pour bien faire son travail — au travail et dans la formation professionnelle;
- faire de la SST et du développement des compétences un élément à part entière de la formation tout au long de la vie et du développement. En vertu de la loi, la SST ne devrait pas se limiter à être une formation «exceptionnelle» au début d'une carrière.

Des politiques à la pratique

Des apprentis revoient entièrement le matériel didactique dans le domaine de la SST (SPAR)

La chaîne de détaillants a tiré parti de la campagne «Team4Kids» organisée par l'inspection du travail autrichienne. Les apprentis employés chez SPAR, de même que le personnel de SST de la chaîne et l'inspection du travail, ont collaboré pour développer le programme d'évaluation des lieux de travail au moyen des résultats des inspections menées par les apprentis eux-mêmes. Ces apprentis ont ensuite formé les nouveaux apprentis à la SST, afin de leur transmettre leurs connaissances et l'expérience acquise dans le cadre du projet.

Encourager les jeunes travailleurs à agir pour améliorer leur sécurité et leur santé au travail (DaimlerChrysler)

De jeunes apprentis ont été mis en présence de problèmes réels de santé et de sécurité sur le lieu de travail et invités à leur trouver des solutions pratiques et réalisables. Une fois approuvés par la direction, les résultats de l'étude ont été mis en œuvre avec l'aide d'experts. Les jeunes travailleurs ont acquis des compétences dans les domaines de la prise de décisions et de la conception de produits et ont fait preuve d'une grande motivation en ce qui concerne les questions de sécurité et de santé professionnelles.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía, 33, E-48009 Bilbao

Tél. (+ 34) 94 479 43 60, fax (+ 34) 94 479 43 83

E-mail: information@osha.europa.eu

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Printed in Belgium, 2008